



Compte-rendu

Réunion du Comité Syndical
du 27.06.2016 - 17h30

L'An Deux Mil Seize, le 27 Juin, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais de Chinon, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 15/06/2016

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 42

Membres votants : 42 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul

Approbation des Comptes rendus des Comités Syndicaux du 03.03.2016 et du 29.03.2016

Compte Rendu Réunion du Comité Syndical du 03.03.2016

Cf. :

- Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 14.03.2016 aux Maires et Présidents de C.C.
- Compte rendu adressé par courriel le 15.03.2016 aux Maires, aux Présidents de C.C., aux délégués titulaires et aux délégués suppléants

Compte Rendu Réunion du Comité Syndical du 29.03.2016

Cf. :

- Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 11.04.2016 aux Maires et Présidents de C.C.
- Compte rendu adressé par courriel le 12.04.2016 aux Maires, aux Présidents de C.C., aux délégués titulaires et aux délégués suppléants

Aucune remarque de la part des membres du Bureau quant aux comptes rendus des réunions du Comité Syndical du 03/03/2016 et du 29/03/2016.

⇒ ***les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité***

Délibération 2016.13 : Chambre Régionale des Comptes : Présentation du rapport d'observations définitives sur la gestion du SMICTOM

cf. rapport de la Chambre Régionale des Comptes transmis le 15.06.2016 avec les convocations aux membres du Comité Syndical.

En préambule, M. P. MASSARD précise que ce contrôle de la C.R.C. a débuté au 2^{ème} semestre 2014 pour se terminer fin 2015. Il a concerné les exercices 2008 à 2014 d'où l'invitation de M. J.P. DUVERGNE à la présente réunion du Comité Syndical.

Au final, ce rapport ne comporte rien de vraiment inquiétant et se limite à des recommandations.

La principale difficulté rencontrée dans ce dossier est que les représentants de la C.R.C. chargés du contrôle ne sont pas des experts de la gestion des déchets (nombreuses questions posées).

Suite à cette introduction, M. P.MASSARD fait lecture de la synthèse du document et des recommandations (cf. page 5 et 6) et communique, en partenariat avec M. J.P. DUVERGNE, les principales précisions suivantes :

Programme local de prévention non rédigé

Malgré la non existence de ce document au sein du SMICTOM, de nombreuses actions de préventions sont menées sur le SMICTOM (action compostage, stop pub, etc.) et ceci depuis un certain temps. La rédaction de ce programme local de prévention des déchets est encadrée par un décret et demande beaucoup de temps. Il sera établi dès que possible.

Rapport Annuel plus complet

Quelques ajouts et modifications (plus de graphiques) ont été faits depuis 2015.

Les documents budgétaires devraient être plus prospectifs

Dans le domaine des déchets, il est assez difficile d'avoir une visibilité à long terme. Des éléments sont inconstants et non prévisibles (législation, recettes-valorisation qui varient en fonction des cours des matériaux, etc.).

Renforcer le contrôle des professionnels dans les déchèteries

Ce point a bien été pris en compte et plusieurs pistes vont à priori, permettre d'y remédier :

- Les lecteurs de carte actuellement en place vont être changés en septembre prochain ⇒ matériel plus fiable.
- La Sté COVED va remplacer la Sté OURRY au 01.09.2016. Le Syndicat attend de ce nouveau prestataire de services des mises au point et des changements de comportement de la part des agents d'accueil. Le doublement des postes depuis le 01.03.2016 sur les grosses déchèteries doit permettre également de remédier au problème. Chaque agent de déchèterie disposera d'un smartphone avec une application spécifique permettant de faire remonter l'information en direct.

D'autres systèmes peuvent également être installés (contrôle barrière avec reconnaissance de plaques) mais elles ont un coût non négligeable et d'autres problématiques (prêt de véhicule, ...).

M. JAVELOT relate que le contrôle doit vraiment être renforcé car des professionnels de l'agglomération de TOURS utiliseraient les sites du SMICTOM.

Délibération sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes permettant de prendre acte de ce rapport et de la tenue d'un débat :

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 JUIL. 2016

Délibération publiée ou notifiée le 11 JUIL. 2016

Délibération 2016.14 : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS

VU le rapport annexé pour l'année 2015 et présenté lors de la séance,
CONSIDERANT l'obligation faite par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le

11 JUIL. 2016

Délibération publiée ou notifiée le 11 JUIL. 2016

Lors de la présentation par M. P. MASSARD du diaporama adressé à chaque membre titulaire avec la convocation, il est précisé un certain nombre de points.

Principales précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation du rapport annuel 2015

Diapo 11 Evolution du ratio du tonnage total d'ordures ménagères

Ce ratio est encore en baisse en 2015 et une des raisons est probablement liée au développement du compostage (individuel et collectif).

Diapo 11 - 12 et 13 Collecte sélective

Le flux bleu

Il est en diminution depuis plusieurs années. Plusieurs explications peuvent expliquer cette baisse, entre autres, la récupération du papier par les associations de parents d'élèves. De plus en plus, les écoles font des actions de récupération du papier et le SMICTOM ne dispose d'aucune donnée quant au tonnage détourné par ce biais. Il existe aussi des circuits parallèles (usagers qui récupèrent et revendent le papier).

En ce qui concerne les collectes de papiers par les écoles, Mme LAMOUR suggère que les bennes soient prises en charge par le SMICTOM.

Le flux jaune

Il est en progression en 2015. Suite à l'accident intervenu chez SITA en Août 2013, le système de fermeture du compartiment sélectif de la benne a été modifié. Il a été à nouveau fonctionnel à compter de janvier 2015 (il n'y a plus de sacs jaunes tombant dans la fosse de l'U.V.E. lors du vidage des OMr).

Les kilométrages parcourus et les heures de service

Ils sont en hausse par rapport à 2014 et sont liés, entre autres, à des nouveaux lotissements qui « sortent de terre » chaque année.

Diapo 15 et 16 Centre de tri

Le Centre de Tri du SMICTOM est condamné à moyen terme. Il ne peut plus être modernisé et donc répondre aux évolutions liées aux nouvelles consignes de tri ⇒ d'où l'étude actuellement en cours sur un centre de tri interdépartemental.

Diapo 18 à 22 L'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.)

Tonnage global traité en 2015 : Il est en baisse par rapport à 2014. Un arrêt supplémentaire d'environ une semaine a été nécessaire ⇒ intervention sur le filtre à manche.

Vapeur : 50% du tonnage est valorisé d'où une étude qui va être lancée prochainement permettant de trouver une meilleure valorisation.

Impacts sur l'environnement / contrôles : L'installation est extrêmement contrôlée et réglementée. Tous les contrôles effectués sont en deçà des seuils réglementaires.

M. P. MASSARD rappelle que les élus intéressés peuvent visiter l'U.V.E. Il suffit de prendre contact avec les services du SMICTOM pour mettre en place une visite du site.

Diapo 23 Le compostage domestique

En ce qui concerne le compostage collectif, des nouveaux points sont déjà en place et d'autres sont identifiés.

Délibération 2016.15 : Contrat traitement et valorisation des ferrailles issues des déchèteries du SMICTOM – période 2016 – 2020

Pour mémoire :

Délibération du Comité Syndical du 14.09.2015

Le Comité Syndical a émis favorable à la signature du contrat de reprise des ferrailles pour la période 2016 – 2020 avec la Sté VINCENT Recyclage – Langeais.

Les conditions financières initiales étaient les suivantes :

- ✚ Prix plancher : 105 €HT / tonne
- ✚ Prix base juin 2015 : 190 €HT / tonne.

Délibération du Comité Syndical du 03.03.2016

Prenant en compte la demande de la Sté VINCENT qui n'était plus en mesure de tenir ces engagements tarifaires, le Comité Syndical a accepté d'abaisser le coût plancher à 80 €HT / tonne pour le 1er semestre 2016 ⇒ actualisation du prix plancher et maintien de l'indexation (indice Q0619 de l'usine nouvelle).

Ce coût de 80 €HT la tonne étant applicable jusqu'au 30.06.2016, le Comité Syndical est donc à nouveau consulté pour arrêter le coût plancher qui sera applicable à compter du 01.07.2016.

Une hausse des prix de reprise a été observée en avril et mai. Le prix de reprise appliqué est ainsi passé à 110 € / t en avril et 170 € / t en mai. Mais la Sté Vincent indique que les cours ont de nouveau chuté début juin, suite à une baisse brutale de la demande et au fait que les aciéries ont préféré s'approvisionner sur les marchés étrangers. Il faut donc s'attendre à une baisse importante pour l'indice du mois de juin.

Le marché restant très instable, la Sté Vincent sollicite donc le maintien de ce prix plancher à 80 euros HT / t pour le 2^{ème} semestre 2016. Un nouveau bilan de la situation sera fait en fin d'année.

Par ailleurs, afin de gérer les non-conformités sur les bennes de ferrailles, il convient d'intégrer les coûts d'élimination de ces non-conformités.

Le contrat de reprise prévoit un prix forfaitaire de 146,56 € HT / t, lequel devant s'appliquer sur la totalité de la benne non-conforme.

Les non-conformités demeurant ponctuelles, la Sté Vincent applique des tarifs autres, à titre commercial, afin de ne facturer que les non-conformités et non l'ensemble de la benne.

En parallèle, un travail est mené avec l'exploitant afin d'améliorer la qualité mais des erreurs peuvent ponctuellement subsister.

Les tarifs de la Sté Vincent sont :

- Pneumatiques usagés : 8,00 € HT / unité
- Extincteurs : 4,00 € HT / unité
- DEEE de type Chauffe-eau : 0,00 €
- Boutelles de gaz : 0,00 €
- DEEE de type écrans : 620,00 € HT / tonne
- Filtres à huile : 550,00 € HT / tonne
- Bois ou déchets verts : 45,00 € HT / tonne
- DIB : 97,00 € HT / tonne
- Déchets pâteux (pots de peinture) : 950,00 € HT / tonne

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✚ Acceptent les propositions de la Sté VINCENT
 - ✓ Prix Plancher : Maintien du prix plancher de reprise des ferrailles à 80 € HT la tonne pour le 2^{ème} semestre et maintien de l'indexation (indice Q0619 de l'usine nouvelle)
 - ✓ Non conformités sur les bennes à ferrailles : Mis à part une énorme défaillance constatée lors d'une réception, les non-conformités ne seront plus facturées sur l'ensemble de la benne mais par rapport aux tarifs unitaires suivants :
 - - Pneumatiques usagés : 8,00 € HT / unité

- - Extincteurs : 4,00 € HT / unité
- - DEEE de type Chauffe-eau : 0,00 €
- - Bouteilles de gaz : 0,00 €
- - DEEE de type écrans : 620,00 € HT / tonne
- - Filtres à huile : 550,00 € HT / tonne
- - Bois ou déchets verts : 45,00 € HT / tonne
- - DIB : 97,00 € HT / tonne
- - Déchets pâteux (pots de peinture) : 950,00 € HT / tonne

✚ autorisent le Président à signer un avenant dans ce sens au contrat de reprise des ferrailles.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

11 JUL. 2016

11 JUL. 2016

Délibération 2016.16 : Partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / SMICTOM du SUD LOCHOIS

La convention de partenariat Chinonais / Sud Lochois arrive à échéance le 30 juin 2017. Parallèlement, le site de La Celle Guenand, où sont stockés les mâchefers de l'UVE, doit fermer le 31 décembre 2018.

Compte tenu de la fusion prochaine des communautés de communes du Grand Liguillois, de la Touraine du Sud, de Loches Développement et de Montrésor, et de la dissolution du SMICTOM du Sud Lochois, il convient d'envisager dès à présent de prolonger la convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2018. La convention sera reprise par la future grande communauté de communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- ✚ acceptent de prolonger, jusqu'au 31.12.2018, la convention de partenariat établie entre le SMICTOM du CHINONNAIS et le SMICTOM du SUD LOCHOIS,
- ✚ autorisent le Président à signer un avenant dans ce sens à la convention de partenariat.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

11 JUL. 2016

11 JUL. 2016

Délibération 2016.17 : Sacs Poubelles 2017 : lancement d'un marché d'appel d'offres

Pour l'approvisionnement 2017 en sacs poubelles, les besoins sont estimés comme suit :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

	Quantités minimums	Quantités maximums
Sacs gris de 30 litres	1.950 000 sacs	2 500 000 sacs
Sacs gris de 100 litres	1 120 000 sacs	1 500 000 sacs

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes et bleus.

	Quantités minimums	Quantités maximums
Sacs Jaunes de 50 litres	1 575 000 sacs	1 800 000 sacs
Sacs Jaunes de 110 litres	40 000 sacs	80 000 sacs
Sacs Bleus de 30 litres	180 000 sacs	360 000 sacs

Il convient donc de lancer une consultation en Appel d'Offres Ouvert sur la base des quantités minimums et maximums susvisées.

Montant prévisionnel du marché :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

- Montant correspondant à la quantité minimum : 146 000 € HT
- Montant correspondant à la quantité maximum : 192 000 € HT

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes et bleus.

- Montant correspondant à la quantité minimum : 77 000 € HT
- Montant correspondant à la quantité maximum : 95 000 € HT

Le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- ✚ Le lancement d'un nouvel appel d'offres
- ✚ Le Président à signer le marché à intervenir

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ✚ Autorise le Président à lancer un marché d'appel d'offres ouvert concernant l'approvisionnement pour l'année 2017 des sacs poubelles
- ✚ Autorise le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 11 JUIL. 2016
Délibération publiée ou notifiée le 11 JUIL. 2016

Avant de clore ce dossier, M. P. MASSARD aborde les surcoûts liés aux inscriptions sur les sacs. Ceux-ci sont estimés entre 1 et 3%. Par rapport à ces éléments financiers, la question est de savoir si le Syndicat doit continuer à demander des inscriptions sur les sacs.

Ce point a été abordé lors de la réunion de Bureau du 13.06.2016.

Prenant en compte les éléments suivants :

- ✚ Le fait que les sommes en jeu restent relativement modestes ;
- ✚ Le fait que les inscriptions permettent d'avoir une certitude quant à la norme NF, quant aux épaisseurs des sacs, et quant à la date de fabrication ;
- ✚ Le fait que les consignes de tri inscrites sur les sacs translucides sont un moyen de communication important ;

Le Comité Syndical est favorable au maintien des inscriptions sur les sacs.

Délibération 2016.18 : Marché n° 2011.04 « Lot 1 : Collecte en porte à porte des emballages légers, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés »

Le marché de collecte actuellement en cours qui a débuté en 2012, est arrivé à son terme quant à la tranche ferme au 31.12.2015. Les 2 reconductions d'un an prévues au contrat ont été déclenchées permettant de prolonger le contrat jusqu'au 31.12.2017.

Les représentants de la Sté SITA Centre Ouest expliquent que le contrat du SMICTOM engendre un problème d'équilibre économique rompu. Ils donnent les raisons à ce constat. La perte financière est estimée à 171 000 € .

- ✚ Des surcoûts d'exploitation liés aux kilométrages supplémentaires
- ✚ Des surcoûts sécurité propres au marché du SMICTOM
- ✚ Des surcoûts globaux liés à la maintenance du matériel
- ✚ Des baisses du chiffre d'affaires liées à la formule de révision du contrat

Une partie de ces difficultés s'avère liée à un sous-dimensionnement de la prestation de la part de SITA.

Néanmoins, compte tenu de la baisse des indices de révision pour la 2^{ème} année consécutive en 2016, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur la demande de la Sté SITA concernant la non-application de la formule de révision pour 2016 (maintien en 2016 des prix du 2^{ème} semestre 2015), et uniquement sur ce point, et d'autoriser le Président à signer un avenant en ce sens. L'incidence financière de cet avenant n° 1 est de l'ordre de 35 500 € HT soit 1,6% du montant annuel.

Un bilan sera fait fin 2016 pour voir ce qu'il convient de décider pour 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, autorisent et approuvent :

- la passation de l'avenant n° 1 susvisé avec la Sté SITA Centre Ouest – Montlouis Sur Loire.
- Le Président à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le

11 JUL. 2016

Délibération publiée ou notifiée le

11 JUL. 2016

Questions et informations diverses

Résultat du marché d'appel d'offres ouvert 2016.01 « Exploitation des 11 déchèteries du SMICTOM du chinonais : accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvement des déchets non-dangereux - Période 01.09.2016 - 31.08.2021 »

Nombre d'offres reçues : 3

Sté attributaire : Sté COVED – CHANCEAUX PRES LOCHES

Montant du marché

- 1 205 855,10 € HT par an
- 6 029 275,50 € HT pour 5 ans

3 offres ont été reçues.

Du point de vue financier, les 2 premières offres, à savoir celle de la Sté COVED et celle de la Sté OURRY étaient très proches l'une de l'autre (COVED : environ + 7000 € par an par rapport à OURRY).

Du point de vue technique, la Sté COVED s'est démarquée en proposant des services plus complets.

M. P. MASSARD clôt ce dossier en soulignant qu'en raison du changement d'exploitant, les sites seront certainement fermés début septembre ⇒ dossier en cours de finalisation afin que le délai de fermeture soit le plus court possible.

A.M.O. reconstruction / modernisation des sites des Déchèteries

Le SMICTOM du Chinonais a missionné le cabinet BRG & associés (Me Mouriesse) pour le conseiller sur le montage juridique du projet d'optimisation des déchèteries. Deux schémas sont possibles :

- maîtrise d'ouvrage « classique » : maîtrise d'œuvre, puis marchés séparés pour les travaux et l'exploitation,
- marché global de performances, intégrant la conception, la réalisation et l'exploitation

A l'issue de sa présentation au groupe de travail déchèteries qui s'est réuni le 09/06/2016, Me Mouriesse a suggéré au SMICTOM d'approfondir le sujet sur le plan technique. Ainsi, il conviendrait de confier une mission d'AMO à un bureau d'études qui pourrait travailler sur un

planning opérationnel tenant compte du marché d'exploitation en cours, suivant chacun des 2 cas de figure étudiés et, dans le cas du marché global, approfondir les performances et objectifs qui pourraient être fixés et analyser la concurrence potentielle (interrogation des candidats potentiels pour évaluer leurs capacités à répondre)

La mission d'AMO pourrait donc s'articuler comme suit :

- Tranche ferme : analyse comparative de la maîtrise d'ouvrage classique et du marché global avec définition du phasage, telle que décrite ci-dessus
- Tranche conditionnelle 1 : AMO pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre
- Tranche conditionnelle 2 : AMO pour la passation d'un marché global

L'une ou l'autre des tranches conditionnelles serait déclenchée suivant les conclusions et décisions prises à l'issue de la tranche ferme.

Fusion Communautés de Communes / Communes Nouvelles

Pays d'Azay le Rideau / Communauté de Communes Val de l'Indre

A moyen terme, cette fusion n'aura aucune incidence par rapport à la situation actuelle ⇒ pour les usagers, maintien des services en place.

Commune Nouvelle Langeais / les Essards

Il est demandé au SMICTOM de collecter les habitants de la Commune des Essards à compter du 01.01.2017 ⇒ commune qui comprend 154 habitants et qui est collectée actuellement par le SMIPE de Bourgueil.

Etude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers dans la perspective de la conteneurisation des OMr et d'une tarification incitative

Constitution d'un groupe de travail restreint avec les Vice-Présidents du SMICTOM + une ou deux personnes qui en font la demande.

Récapitulatif de la séance

N° 2016.13	<i>Chambre Régionale des Comptes : Présentation du rapport d'observations définitives sur la gestion du SMICTOM</i>
N° 2016.14	<i>Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS</i>
N° 2016.15	<i>Contrat traitement et valorisation des ferrailles issues des déchèteries du SMICTOM – période 2016 – 2020</i>
N° 2016.16	<i>Partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / SMICTOM du SUD LOCHOIS</i>
N° 2016.17	<i>Sacs Poubelles 2017 : lancement d'un marché d'appel d'offres</i>
N° 2016.18	<i>Marché n° 2011.04 « Lot 1 : Collecte en porte à porte des emballages légers, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés »</i>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h

Le Président,
P. MASSARD

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 27.06.2016 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BERTON Philippe
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. PLANCHON Jean Luc
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme DIEU-COURREGES Cynthia
CHELLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Mme FABIGNON Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DUPONT Jean Luc →procuration donnée à M. GUILLARD Philippe (Chinon)
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DELAPALME Edouard
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Absents
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGEAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)	Absents
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. BITAUD Olivier
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DOMENGER Jean-Paul
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	M. GAUTRON Philippe
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme JUPILLE Michèle
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme DESERT Rebecca
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Absents
RIGNY USSÉ (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BOUGEARD Sébastien
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BAZIN Gérard →procuration donnée à M. MASSARD Philippe (La Chapelle Aux Naux)
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents

STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESHAYES Michel
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. CHAUVELIN Laurent
SAZILLY(C.C. du Bouchardais)	Absents
SEULLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MARTIN Alain
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	Absents
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richellien)	Mme BERTON Guylaine
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richellien)	Absents Excusés
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. LEGRAND Gérard

Assistaient également

M. DUVERGNE J.P. – Ancien Président du SMICTOM du CHINONNAIS

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme A. CADEAU
- * Mme S. DAUCE

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Receveur, T.P. CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 42

Membres votants : 42 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul

